



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Meurthe-et-Moselle

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) se définit dans l'action de prévenir le risque de perte d'emploi, de rupture d'activité professionnelle.

Elle vise en priorité le maintien dans l'emploi d'origine, ou le reclassement dans la même entreprise, mais aussi, lorsque l'entreprise est dans l'incapacité de proposer une solution de reclassement, l'orientation vers une autre activité ou un autre secteur.

La détection précoce des assurés en difficulté et l'accompagnement à la reconstruction d'un nouveau projet professionnel est un enjeu majeur pour le malade, comme pour l'Assurance Maladie.

La Caisse d'Assurance Maladie de Meurthe et Moselle propose des aides financières spécifiques au maintien dans l'emploi et à la reconstruction d'un projet professionnel.

CONDITIONS D'OUVERTURE DE DROITS

Être :

- Affilié à la Caisse d'Assurance Maladie de Meurthe et Moselle ;
- En arrêt maladie ou accident du travail / maladie professionnelle (AT/MP).

TYPES D'AIDES

Prévention de la désinsertion professionnelle

Dans le cadre d'un examen collégial de la situation par des médecins et experts du monde social de diverses institutions chargées du maintien dans l'emploi :

- Prise en charge de dépenses liées aux actions de formation ;
- Prise en charge de dépenses liées aux actions « Assurance maladie Projet Professionnel » (AMPP) ;

•Prise en charge des dépenses liées aux bilans de compétences non financés par d'autres organismes.

Bilan de compétences et accompagnement spécifique des troubles psychiques

En cours de construction

Bilan de compétence et action d'orientation professionnelle

En cours de construction

Prime de fin de stage de reclassement professionnel :

Prime forfaitaire pour les assurés victimes d'un AT et effectuant un stage de reclassement professionnel en vue d'exercer un nouvel emploi.

Indemnité de stage de rééducation professionnelle

Indemnité versée aux assurés en stage de rééducation professionnelle.

Montant plafonné au salaire de la profession